



12/14, blvd du Grand Cerf 86003 POITIERS CEDEX

30 rue du Commerce 86400 CIVRAY

31 bis rue du Marché 86300 CHAUVIGNY

Tél : 05 49 41 10 16

poitiers@aurik.fr

111 av. Maréchal Leclerc 86100 CHATELLERAULT

31 rue Renaudot 86200 LOUDUN

35 rue Edgar Quinet 86170 NEUVILLE DE POITOU

Tél : 05 49 21 02 72

chatel@aurik.fr

Consulter notre site internet : www.aurik.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

le TRENTE MARS de 9h00 à 11h30

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

le DEUX AVRIL de 14h00 à 14h40

A la requête de :

LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE dont le siège social est 2134 route de Chauvigny CS 90003 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR. Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège es qualité

Je, **Jérôme Commissaire de Justice associé** exerçant au sein de la **SAS AURIK**, Société titulaire d'un Office sis à POITIERS (86003) 12-14 Boulevard du Grand Cerf, **Titulaire de l'Office de LOUDUN 31 Rue Théophraste Renaudot** soussigné, **pour les constatations du 30 mars 2024.**

Me suis transporté ce jour Trente Mars Deux Mille Vingt Quatre à « La Hune » de SAINT BENOIT (Vienne) afin d'assister à l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de la Vienne

Je, **Christophe BAFFOU**, Commissaire de Justice associé de la **SAS AURIK** sise à **POITIERS (Vienne) 12-14 Boulevard du Grand Cerf**, et titulaire de l'**Office de LOUDUN (Vienne) sis 31 rue Théophraste Renaudot**, soussigné, **pour les constatations du 02 avril 2024.**

Me suis transporté ce jour 02 avril 2024, **2134 route de Chauvigny à MIGNALOUX BEAUVOIR (Vienne)**, afin d'assister aux opérations de dépouillement des votes, et d'en dresser procès-verbal.

En conséquence, nous avons procédé aux constatations suivantes.



CONSTATATIONS du 30 mars 2024

L'Assemblée Générale a été ouverte par Monsieur Michel CUAU Président de la Fédération, entouré des membres du Conseil d'administration

Monsieur Michel CUAU a proposé à l'ensemble des personnes présentes dans la salle de procéder aux différents votes à main levée, ce qui a été accepté à **l'Unanimité**

L'ensemble des différentes résolutions qui ont été mises au vote ont toutes été acceptées à **L'UNANIMITE** des personnes présentes

En début de séances 4 urnes ont été disposées à l'extérieur de la salle chacune des urnes étaient fermées à clés à l'aide de deux cadenas par urne. L'ensemble des clés des différentes urnes m'a été remise avant le début de l'Assemblée Générale

Compte tenu du nombre de résolution, il a été prévu que le dépouillement se ferait le Mardi 2 Avril 2024 en présence de mon associé Me Christophe BAFFOU, Commissaire de Justice Associé, à qui j'avais préalablement remis les clés des urnes.

CONSTATATIONS du 02 avril 2024

Je constate la présence de quatre urnes présentes dans la pièce, verrouillées chacune par deux cadenas.

Les clés des cadenas, qui m'ont été préalablement confiées Me Jérôme BREUIL, Commissaire de Justice Associé, font l'objet du cliché ci-dessous.



Je positionne les clefs sur les cadenas (clichés ci-dessous).





Il est procédé à l'ouverture des urnes et au dépouillement.

Les scrutateurs identifiés ci-dessous procèdent au dépouillement.

Monsieur Bruno AURIAULT
 Monsieur Jacques BLANCHARD
 Monsieur Fabrice BORDEAU
 Monsieur Jean-François NEVEU
 Monsieur Thierry BARBAULT
 Monsieur Jean-Lou GUILLOTEAU
 Monsieur Jacque BELIN

Les urnes contiennent 277 bulletins, pour 7247 voies.

Le résultat des votes fait l'objet du bordereau numérisé ci-dessous, signé en deux originaux par les scrutateurs et le Commissaire de Justice instrumentaire, bordereau dont je conserve un exemplaire.

AG du 30 MARS 2024						
N° BULLETIN	Cooptation de Bruno BOISSONNET			Vœu n°1 amicale des ACCA et AICA		
	Pour	Contre	Nul	Pour	Contre	Nul
1-3	3532	129	83	3419	242	83
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
6	1391	4	37	1395	29	8
7	1238	75	32	1222	123	0
8	286	8	0	294	0	0
9	432	0	0	432	0	0
10	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	6879	216	152	6762	394	91

277 Bulletins
7247 votes

SCRUTATEURS MM. : BARBAULT NEVEU BELIN BORDEAU.F

SIGNATURES

BLANCHARD J Auriault B Guilloteau J. Lou

Me Baffou CHRISTOPHE

Telles sont nos constatations, et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

coût du présent acte

Emolument	791,67 €
Sct	7,67 €
Hors taxe	799,34 €
Tva à 20%	159,87 €
TTC	959,20 €

Jérôme BREUIL
Commissaire de Justice



Maître Christophe BAFFOU
Commissaire de Justice

